

**CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DU MÂCONNAIS-VAL DE SAÔNE**  
**PROCES-VERBAL de la SÉANCE DU 17 AVRIL 2008**

*L'an deux mille huit,  
Le dix-sept avril, à dix-huit heures trente,  
Au Parc des Expositions de Mâcon,  
S'est réuni le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Mâconnais Val de Saône,  
En séance publique.*

Convocation du 11 avril 2008.

**Secrétaire de séance** : Amélie DEBARNOT

**Asseseurs** : Mesdames DE BATTISTA et SANDRIN

**Etaient présents :**

Monsieur François AUCAGNE	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	Monsieur Roger LASSARAT	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Madame Sylvie BAUTISTA	5 <sup>ème</sup> Vice-présidente	Monsieur Jean-Pierre LENOIR	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Monsieur Thierry BELLEVILLE	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	Monsieur Robert LUQUET	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Madame Renée BERNARD	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE	Monsieur Serge MAITRE	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Monsieur Jean BERTHAUD	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	Monsieur Michel MARIN	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Monsieur André BERTHOUD	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	Monsieur Hervé MARMET	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Madame Annie BESSON	3 <sup>ème</sup> Vice-présidente	Monsieur Jean-Pierre MATHIEU	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Madame Annick BLANCHARD	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE	Monsieur Jean-Pierre MERLE	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Monsieur Claude BOULAY	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	Madame Marie-Claude MISERY	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE
Monsieur Paul BRUNET	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	Monsieur Patrick MONIN	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Monsieur Patrick BUHOT	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	Monsieur Roger MOREAU	9 <sup>ème</sup> Vice-président
Monsieur Guy BURRIER	12 <sup>ème</sup> Vice-président	Madame Denise NOTON	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE
Madame Véronique BUTRUILLE	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE	Monsieur Jean-Pierre PACAUD	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Madame Marie-Paule CERVOS	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE	Monsieur Michel PACAUD	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Monsieur Luc CHEVALIER	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	Monsieur Jean-Pierre PAGNEUX	6 <sup>ème</sup> Vice-président
Madame Marie-Claude CHEZEAU	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE	Madame Yolande PAON	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE
Monsieur Gérard COLON	2 <sup>ème</sup> Vice-président	Monsieur Claude PATARD	PRESIDENT
Madame Cathy COURTIN	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE	Monsieur Jean-Pierre PAYEBIEN	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Monsieur Jean-Patrick COURTOIS	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	Monsieur Jean-Pierre PETIT	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Monsieur Frédéric CURIS	8 <sup>ème</sup> Vice-président	Monsieur Henry PIGUET	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Monsieur Jean-Louis CURTENEL	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	Monsieur Patrick PISSON	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Monsieur Michel DAVENTURE	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	Monsieur Philippe POINTURIER	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Mademoiselle Virginie DE BATTISTA	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE	Monsieur Christian RACCA	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Mademoiselle Amélie DEBARNOT	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE	Monsieur Hervé REB	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Madame Georgette DEGOULANGE	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE	Monsieur Daniel REBILLARD	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Monsieur Bernard DESPLAT	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	Monsieur Charles REBISCHUNG-MARC	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Monsieur Bernard DESROCHES	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	Monsieur Hervé REYNAUD	7 <sup>ème</sup> Vice-président
Monsieur Dominique DEYNOUX	10 <sup>ème</sup> Vice-président	Madame Christine ROBIN	4 <sup>ème</sup> Vice-présidente
Madame Nadine DRILLIEN	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE	Madame Chantal ROBIN-DENIS	11 <sup>ème</sup> Vice-présidente
Monsieur Michel DU ROURE	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	Madame Joëlle SANDON	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE
Monsieur Jean-Claude DUBOIS	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	Madame Marie-Suzanne SANDRIN	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE
Monsieur Eric FAURE	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	Monsieur Roland SCHULTZ	1 <sup>er</sup> Vice-président
Madame Lydie GONON	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE	Monsieur Jean-Jacques SEY	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Madame Elisabeth GUILLET	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE	Monsieur Dominique SPAY	CONSEILLER SUPPLEANT
Monsieur Georges GUYONNET	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	Monsieur Patrice TAVERNIER	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Madame Nicole JACQUOT	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE	Monsieur Pierre TERRIER	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Monsieur Jean-Pierre JANIN	CONSEILLER SUPPLEANT	Madame Caroline THEVENIAUD	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Monsieur Gilles JONDET	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	Madame Marie-Thérèse THOMAS	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE
Madame Michelle JUGNET	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE	Monsieur Jacques TOURNY	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Madame Roseline KOPEC	CONSEILLERE SUPPLEANTE	Monsieur Marc TRELAT	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Monsieur Georges LASCROUX	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	Monsieur Philippe VALLET	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
		Monsieur Gérard VOISIN	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE

**Etaient excusés, ayant remis pouvoir :**

- Monsieur Serge BACLET à Monsieur Christian RACCA  
- Madame Catherine CARLE-VIGUIER à Madame Véronique BUTRUILLE  
- Monsieur Pascal CLEMENT à Monsieur Bernard DESPLAT  
- Monsieur Patrick PISSON à Monsieur Serge MAITRE (à compter de l'élection du 8<sup>ème</sup> VP)

- Monsieur Charles REBISCHUNG-MARC à Monsieur Georges LASCROUX (à compter de l'élection du 9<sup>ème</sup> VP)

**Etaient excusés :**

- Monsieur Rémy DESPLANCHES (représenté par M. Jean-Pierre JANIN)  
- Monsieur Claude HOUILLON (représenté par Mme Roseline KOPEC)  
- Monsieur Dominique JOBARD (représenté par M. Dominique SPAY)

Assistaient : MM. les délégués suppléants sans voix délibérative.

Melle Amélie DEBARNOT est désignée en qualité de secrétaire de la séance en application de l'article L 2121-15 du CGCT.

## **Rapport n°1 : Détermination de la composition du Bureau**

*Rapporteur : le Président*

Conformément aux dispositions de l'article 5211-10 du CGCT, le Conseil est invité à se prononcer sur la composition du Bureau de la Communauté, en fixant le nombre de vice-présidents et d'autres membres du Bureau.

Conformément aux dispositions en vigueur, l'assemblée peut librement déterminer le nombre de vice-présidents, dans la limite de 30 % de l'effectif du Conseil. Soit, pour 86 délégués, un nombre maximum de **25** vice-présidents. Hormis les vice-présidents, le nombre d'autres membres du bureau est libre.

Il est proposé que le bureau soit constitué, outre le Président, de 12 Vice-présidents, composant le Bureau permanent à qui le Conseil communautaire délèguera une partie de ses attributions.

Par ailleurs, il est proposé que les Maires qui ne siègeront pas au bureau permanent soient désignés au sein du Bureau élargi.

Cette proposition doit être matérialisée par deux délibérations distinctes.

Une commission spéciale à durée limitée, proposée au rapport n°3, sera chargée de prendre en compte ces modifications dans un nouveau règlement intérieur.

Le vote de ces deux délibérations est précédé d'une interruption de séance de 20 minutes à la demande de M. Voisin.

### **DELIBERATION N°1 : Composition du bureau permanent**

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

DECIDE que le Bureau permanent de la Communauté, outre le Président, sera composé de 12 Vice-présidents.

### **DELIBERATION N°2 : Composition du bureau élargi**

LE CONSEIL,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

DECIDE

- d'instituer un bureau élargi, composé du bureau permanent et des Maires du territoire communautaire.

## Rapport n°2 : Election des vice-présidents et des membres du Bureau.

Il doit être procédé à l'élection des vice-présidents et des membres du Bureau :

- par référence à la délibération précédente qui en a fixé la composition,
- dans les conditions prévues à l'article L 2122-7-2 du CGCT par renvoi de l'article L 5211-2, c'est-à-dire au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

L'élection de chaque vice-président et de chaque membre du bureau s'opère individuellement et successivement. En effet, les dispositions de la loi du 31 janvier 2007 tendant à promouvoir l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives par le biais du scrutin de liste ne peuvent s'appliquer aux établissements publics de coopération intercommunale.

M. le Président invite les élus à faire part de leur candidature aux postes de vice-présidents et de membres du Bureau, et invite le Conseil communautaire à élire le nombre de vice-présidents et de membres du Bureau déterminé dans la précédente délibération.

Pour les besoins de l'élection, le Conseil désigne deux assesseurs, Mmes De Battista et Sandrin.

### DEROULEMENT DE CHAQUE TOUR DE SCRUTIN

Chaque Conseiller, à l'appel de son nom, s'approche de la table de vote. Il fait constater au Président qu'il n'est porteur que d'un seul bulletin et le dépose lui-même dans l'urne prévue à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, est enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral sont signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal de l'élection, avec mention de la cause de leur annexion. Les bulletins sont placés dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'est pas acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il est procédé à un nouveau tour de scrutin.

Le Président présente les candidats qu'il souhaite proposer au Conseil.

M. Voisin demande une nouvelle suspension de séance.

### ELECTION DU 1<sup>ER</sup> VICE-PRESIDENT

MM. Roland Schultz et Jean-Louis Curteneil présentent leur candidature à la fonction de 1<sup>er</sup> Vice-président.

#### 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 86

Bulletins blancs/nuls : 20

Nombre de suffrages exprimés : 66

Ont obtenu :

M. Jean-Louis Curtenel : 25 voix

M. Roland Schultz : 41 voix

Vu l'article L 2122-7-2, par renvoi de l'article L 5211-2, du CGCT,

M. Roland SCHULTZ, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé 1<sup>er</sup> Vice-président de la Communauté d'agglomération du Mâconnais-Val de Saône.

#### **ELECTION DU 2<sup>EME</sup> VICE-PRESIDENT**

M. Gérard COLON présente sa candidature à la fonction de 2<sup>eme</sup> Vice-président.

##### 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 86

Bulletins blancs/nuls : 34

Nombre de suffrages exprimés : 52

Ont obtenu :

M. Gérard COLON : 49 voix

Mme Véronique BUTRUILLE : 1 voix

M. Jean-Pierre PETIT : 2 voix

Vu l'article L 2122-7-2, par renvoi de l'article L 5211-2, du CGCT,

M. Gérard COLON, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé 2<sup>eme</sup> Vice-président de la Communauté d'agglomération du Mâconnais-Val de Saône.

#### **ELECTION DU 3<sup>EME</sup> VICE-PRESIDENT**

Mmes Michelle JUGNET et Annie BESSON présentent leur candidature à la fonction de 3<sup>eme</sup> Vice-président.

##### 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 86

Bulletins blancs/nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 86

Ont obtenu :

Mme Michelle JUGNET : 39 voix

Mme Annie BESSON : 46 voix

M. Gérard VOISIN : 1 voix

Vu l'article L 2122-7-2, par renvoi de l'article L 5211-2, du CGCT,

Mme Annie BESSON ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamée 3<sup>eme</sup> Vice-présidente de la Communauté d'agglomération du Mâconnais-Val de Saône.

#### **ELECTION DU 4<sup>EME</sup> VICE-PRESIDENT**

Mme Christine ROBIN et M. Rémy DESPLANCHES présentent leur candidature à la fonction de 4<sup>eme</sup> Vice-président.

#### 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 1

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 85

Bulletins blancs/nuls : 12

Nombre de suffrages exprimés : 73

Ont obtenu :

Mme Christine ROBIN : 43 voix

M. Rémy DESPLANCHES : 28 voix

Mme Marie-Claude MISERY : 1 voix

M. Bernard DESROCHES : 1 voix

Vu l'article L 2122-7-2, par renvoi de l'article L 5211-2, du CGCT,

Mme Christine ROBIN, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamée 4<sup>ème</sup> Vice-présidente de la Communauté d'agglomération du Mâconnais-Val de Saône

#### **ELECTION DU 5<sup>EME</sup> VICE-PRESIDENT**

Mme Sylvie BAUTISTA présente sa candidature à la fonction de 5<sup>ème</sup> Vice-président.

#### 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 86

Bulletins blancs/nuls : 29

Nombre de suffrages exprimés : 57

Ont obtenu :

Mme Sylvie BAUTISTA : 54 voix

M. Bernard DESROCHES : 1 voix

M. Pierre TERRIER : 1 voix

Mme Marie-Paule CERVOS : 1 voix

Vu l'article L 2122-7-2, par renvoi de l'article L 5211-2, du CGCT,

Mme Sylvie BAUTISTA, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamée 5<sup>ème</sup> Vice-présidente de la Communauté d'agglomération du Mâconnais-Val de Saône

#### **ELECTION DU 6<sup>EME</sup> VICE-PRESIDENT**

M. Jean-Pierre PAGNEUX présente sa candidature à la fonction de 6<sup>ème</sup> Vice-président.

#### 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 86

Bulletins blancs/nuls : 11

Nombre de suffrages exprimés : 75

Ont obtenu :

M. Jean-Pierre PAGNEUX : 71 voix

M. Michel D'AVENTURE : 1 voix

M. Marc TRELAT : 1 voix

M. Jean-Pierre PACAUD : 1 voix

Mme Véronique BUTRUILLE : 1 voix

Vu l'article L 2122-7-2, par renvoi de l'article L 5211-2, du CGCT,

M. Jean-Pierre PAGNEUX, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé 6<sup>ème</sup> Vice-président de la Communauté d'agglomération du Mâconnais-Val de Saône

#### **ELECTION DU 7<sup>EME</sup> VICE-PRESIDENT**

M. Hervé REYNAUD présente sa candidature à la fonction de 7<sup>ème</sup> Vice-président.

##### 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 86

Bulletins blancs/nuls : 34

Nombre de suffrages exprimés : 52

Ont obtenu :

M. Hervé REYNAUD : 49 voix

Mme Nadine DRILLIEN : 1voix

M. François AUCAGNE : 1 voix

M. Pierre TERRIER : 1 voix

Vu l'article L 2122-7-2, par renvoi de l'article L 5211-2, du CGCT,

M. Hervé REYNAUD, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé(e) 7<sup>ème</sup> Vice-président(e) de la Communauté d'agglomération du Mâconnais-Val de Saône

#### **ELECTION DU 8<sup>EME</sup> VICE-PRESIDENT**

M. Frédéric CURIS présente sa candidature à la fonction de 8<sup>ème</sup> Vice-président.

##### 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 1

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 85

Bulletins blancs/nuls : 37

Nombre de suffrages exprimés : 48

Ont obtenu :

M. Frédéric CURIS : 43 voix

M. Bernard DESROCHES : 2 voix

Mme Nadine DRILLIEN : 1 voix

M. Gérard VOISIN : 1 voix

M. Paul BRUNET : 1 voix

Vu l'article L 2122-7-2, par renvoi de l'article L 5211-2, du CGCT,

M. Frédéric CURIS, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé(e) 8<sup>ème</sup> Vice-président(e) de la Communauté d'agglomération du Mâconnais-Val de Saône

## **ELECTION DU 9<sup>EME</sup> VICE-PRESIDENT**

MM. Georges LASCROUX et Roger MOREAU présentent leur candidature à la fonction de 9<sup>ème</sup> Vice-président.

### 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 86

Bulletins blancs/nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 85

Ont obtenu :

M. Georges LASCROUX : 33 voix

M. Roger MOREAU : 52 voix

Vu l'article L 2122-7-2, par renvoi de l'article L 5211-2, du CGCT,

M. Roger MOREAU, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé 9<sup>ème</sup> Vice-président de la Communauté d'agglomération du Mâconnais-Val de Saône

## **ELECTION DU 10<sup>EME</sup> VICE-PRESIDENT**

M. Dominique DEYNOUX présente sa candidature à la fonction de 10<sup>ème</sup> Vice-président.

### 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 86

Bulletins blancs/nuls : 35

Nombre de suffrages exprimés : 51

Ont obtenu :

M. Dominique DEYNOUX : 47 voix

M. Jean-Louis CURTENEL : 2 voix

Mme Véronique BUTRUILLE : 1 voix

M. Dominique JOBARD : 1 voix

Vu l'article L 2122-7-2, par renvoi de l'article L 5211-2, du CGCT,

M. Dominique DEYNOUX, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé(e) 10<sup>ème</sup> Vice-président(e) de la Communauté d'agglomération du Mâconnais-Val de Saône

## **ELECTION DU 11<sup>EME</sup> VICE-PRESIDENT**

Mme Chantal ROBIN-DENIS et M. André BERTHOUD présentent leur candidature à la fonction de 11<sup>ème</sup> Vice-président.

### 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 86

Bulletins blancs/nuls : 21

Nombre de suffrages exprimés : 65

Ont obtenu :  
Mme Chantal ROBIN-DENIS : 38 voix  
M. André BERTHOUD : 26 voix  
M. Jean-Pierre PETIT : 1 voix

Vu l'article L 2122-7-2, par renvoi de l'article L 5211-2, du CGCT,

Mme Chantal ROBIN-DENIS, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamée 11<sup>ème</sup> Vice-présidente de la Communauté d'agglomération du Mâconnais-Val de Saône

### **ELECTION DU 12<sup>ÈME</sup> VICE-PRESIDENT**

MM. Guy BURRIER et Philippe VALLET présentent leur candidature à la fonction de 12<sup>ème</sup> Vice-président.

#### 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 86

Bulletins blancs/nuls : 8

Nombre de suffrages exprimés : 78

Ont obtenu :  
M. Guy BURRIER : 40 voix  
M. Philippe VALLET : 37 voix  
Mme Joëlle SANDON : 1 voix

Vu l'article L 2122-7-2, par renvoi de l'article L 5211-2, du CGCT,

M. Guy BURRIER, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé 12<sup>ème</sup> Vice-président(e) de la Communauté d'agglomération du Mâconnais-Val de Saône

### **Rapport n°3 : Fixation du nombre, des compétences et des effectifs des commissions thématiques permanentes.**

*Rapporteur : le Président*

Conformément à l'article L.2121-22 du CGCT, applicable à la Communauté par renvoi opéré par l'article L.5211-1, le Conseil est invité à se prononcer sur le nombre, les compétences et l'effectif maximal des commissions de la Communauté d'agglomération.

Il est proposé :

1°) de créer 7 commissions thématiques permanentes et 1 commission spéciale à durée limitée à la Communauté d'agglomération du Mâconnais-Val de Saône,

2°) de déterminer les compétences de ces commissions ainsi qu'il suit :

- Commission n°1 : Finances et ressources humaines
- Commission n°2 : Economie, tourisme, emploi, relations extérieures
- Commission n°3 : Environnement, développement durable, aménagement du territoire et SCOT
- Commission n°4 : Enseignement supérieur et formation professionnelle
- Commission n°5 : Transports, déplacements, infrastructures et voirie
- Commission n°6 : Sport, culture, loisirs
- Commission n°7 : Programmation, intérêt communautaire et projet d'agglomération.
- Commission spéciale à durée limitée : élaboration du nouveau règlement intérieur

REPUBLIQUE FRANÇAISE



3°) de fixer les effectifs des commissions thématiques permanentes ainsi qu'il suit : le Président, Président de droit, les vice-présidents délégués dans les domaines de la commission et, dans la limite de 30 membres environ, les Conseillers communautaires et les conseillers municipaux qui le solliciteront. Pour la commission spéciale « nouveau règlement intérieur » : 6 membres désignés parmi les conseillers communautaires.

## DELIBERATION

Vu l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE

- de créer 7 commissions thématiques permanentes et 1 commission spéciale à durée limitée à la Communauté d'agglomération du Mâconnais-Val de Saône,
- de déterminer les compétences de ces commissions ainsi qu'il suit :
  - Commission n°1 : Finances et ressources humaines
  - Commission n°2 : Economie, tourisme, emploi, relations extérieures
  - Commission n°3 : Environnement, développement durable, aménagement du territoire et SCOT
  - Commission n°4 : Enseignement supérieur et formation professionnelle
  - Commission n°5 : Transports, déplacements, infrastructures et voirie
  - Commission n°6 : Sport, culture, loisirs
  - Commission n°7 : Programmation, intérêt communautaire et projet d'agglomération.
  - Commission spéciale à durée limitée : élaboration du nouveau règlement intérieur
- de fixer les effectifs de ces commissions ainsi qu'il suit :
  - pour les commissions thématiques permanentes : le Président, Président de droit, les vice-présidents délégués dans les domaines de la commission et, dans la limite de 30 membres environ, les Conseillers communautaires et les conseillers municipaux qui le solliciteront.
  - pour la commission spéciale « nouveau règlement intérieur » : 6 membres désignés parmi les conseillers communautaires.

La prochaine séance du Conseil est fixée au jeudi 24 avril à 18h30 au Parc des Expositions de Mâcon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h35.

Le Président,

Claude PATARD